



INFORMATION AU PUBLIC

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES- LOURDES- PYRENEES

Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes- Pyrénées

Le public est informé que le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes- Pyrénées sera examiné en séance du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération le 04 décembre 2025.

Compte tenu du calendrier de déroulement de la procédure d'arrêt du SCoT, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération clôturera le registre de concertation le 20 novembre à 12h00. Aussi, les observations et demandes inscrites sur le registre de concertation, les courriers adressés à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération (au siège de la CA TLP), ainsi que les courriels envoyés à l'adresse scot@agglo-tlp.fr qui interviendront après le 20 novembre 2025, 12h00, ne pourront être pris en considération.

Néanmoins, les remarques qui seraient adressées par courrier à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération, ou envoyé à l'adresse courriel scot@agglo-tlp.fr, après cette date, seront transmises à la Commission d'Enquête Publique désignée par le Tribunal Administratif de Pau pour conduire l'enquête publique sur le projet de SCoT de la Communauté d'Agglomération.

Le public peut retrouver les informations relatives au projet de SCoT sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes- Pyrénées (rubrique VIVRE ICI/ onglet URBANISME/ onglet SCOT).

Le Président de la Communauté d'Agglomération,

M Gérard TRÉMÈGE